



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE VERSION 2018 Mise à jour au 16 mai 2018

Frais de Transaction TTC (TVA à 20 %) :

Mise en vente du bien, reportage photo, Entremise et Négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.	Part Honoraires charge vendeur	Part Honoraires charge acquéreur
Rémunération forfaitaire sur les biens inférieurs à 50.000 €	Forfait 2.500 € TTC	Forfait 2.500 € TTC
De 50.001 € à 75.000 € (NV / 0.95)	5 %	5 %
De 75.001 € à 100.000 € (NV / 0.955)	4.5 %	4.5 %
De 100.001 € à 150.000 € (NV / 0.96)	4 %	4 %
De 150.001 € à 225.000 € (NV / 0.965)	3.5 %	3.5 %
+ De 225.000 € (NV / 0.97)	3 %	3 %

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à la charge du mandant. (Acquéreur ou vendeur conformément au mandat)

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

Les estimations de l'agence seront facturées 150 € TTC (Remisée si le bien est mis en vente).

Frais de Location TTC :

LOCATION À USAGE PRIVÉ Selon LOI ALUR décret du 15/09/2014 :

- **Un mois de loyer hors charges (TTC) pour le locataire** (visite, dossier et bail limité à 8€ /m² - état des lieux limité à 3€ /m²)
- **Un mois de loyer hors charges (TTC) pour le bailleur** (visite, dossier et bail limité à 8€ /m² - état des lieux limité à 3€ /m².)

Locaux commerciaux ou professionnels (bail précaire ou 3/6/9)

2 mois de loyer à la charge du preneur

Orpi Transac Immo

11, rue de Reims

51200 Epernay

T. 03 26 55 21 21

P. 06 65 64 47 10

orpitransacimmo@orpi.com

www.orpi.com